

Mairie de Roussieux

1A chemin de l'Auvergnas
26510 ROUSSIEUX

06 83 05 90 32 / mairie.roussieux@gmail.com
Permanences le lundi de 14h à 16h



Roussieux, le 28 mars 2022

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 25 mars 2022

Présents : Bonnevie-Chevronnay Sébastien, Giren Didier, Millot Lukas, Volle Christiane.
Excusés : Rovira Carine, Stern André.

Le Conseil débute à 20h00 sous la présidence du Maire, Didier Giren.

1° - Vote du compte administratif 2021 / DEL 2022_2_1

Le Maire présente le compte administratif 2021 incluant toutes les dépenses et les recettes de l'année passée. Le Maire se retire ensuite pour laisser le conseil délibérer.

Le conseil approuve le compte administratif 2021

2° - Approbation du compte de gestion 2021 / DEL 2022_2_2

Après avoir vérifié la concordance exacte entre le compte de gestion et le compte de résultats,

Le conseil approuve le compte de gestion 2021

3° - Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022 / DEL 2022_2_3

Le résultat du compte administratif 2021 doit être affecté au budget primitif 2022.

Le conseil vote le report du résultat 2021

4° - Vote des taux 2022 / DEL 2022_2_4

Le conseil décide de maintenir les taux d'imposition à l'identique.

5° - Vote du budget primitif 2022 / DEL 2022_2_5

Le Maire présente finalement le budget primitif de l'année en cours reprenant les dépenses de fonctionnements prévisibles et les dépenses d'investissements envisagées.

Le conseil vote le budget primitif 2022

6° - Location appartement communale / DEL 2022_2_8

Conformément aux décisions de la précédente réunion, le loyer du logement communal sera de 160 euros.

Le conseil autorise le Maire à signer un bail pour le logement communal.

7° - Eau communale

Le Maire rapporte les échanges téléphoniques qu'il a eu avec l'avocat de la commune. Concernant le classement du cours d'eau, en l'absence de vérification le pouvoir de police du préfet s'applique. L'argument en défense de l'État n'est donc pas pertinent. L'avocat conseille de préparer un mémoire en réponse et de ne pas abandonner la procédure.

8° - Amortissement éclairage public / DEL 2022_2_6

9° - Reversement dotation à orientation voirie à la CCBDP / DEL 2022_2_7

10° - Acquisition des emprises nécessaires projet de régularisation foncière d'une voirie (VC n°6 « chemin du Bourg ») située au hameau du Bourg DEL 2022_2_9

Le conseil est clos à 21h30.